



Retrouvez vos infos : errouville.mairie54.fr

« ça va mieux en le disant »

Conseil municipal du 17/10/2016

● Classe numérique...

Après la classe équipée d'un projecteur, nous venons d'équiper une deuxième classe, mais d'un TBI (Tableau interactif).

Il est certain que pour les deux classes la projection lumineuse focalise l'attention et captive les élèves....



Le tableau numérique, grâce à son logiciel et à ses ressources associées, permet d'afficher tout type de document numérique. D'agir directement sur ces documents : annoter, surligner, tracer sur un texte, une image, déplacer glisser, agrandir, réduire, etc.



Le conseil municipal a choisi la Sté TI CONCEPT, qui a déjà équipé Villerupt, Briey, Longwy, Audun-le-Roman...
Montant de l'achat et de l'installation 5688€.

● Elle a dit ...

« Je veux [...] des réunions des débats, [...] pour améliorer la transmission des connaissances. » Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Education nationale (2016)
Son prédécesseur (Vincent Peillon) avait déjà déterminé le chemin : « Il faut déconstruire les stéréotypes, arracher

l'élève à tous les déterminismes, familial, ethnique, social, intellectuel, pour après, faire un choix. »

Un petit rappel quand même : « Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants. »
Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

► Nouveau projet de loi pour les enfants...

Nous avons décrété la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans. Aujourd'hui, madame la Ministre veut la porter à 18 ans. Pour faire quoi ? « Des galériens de la scolarité. »

Parfait pour l'élite, qui mord gaillardement aux études ! Un désastre pour une foule de jeunes qui crèvent d'ennui à l'école et auxquels on interdit d'entrer en apprentissage.

« Un facteur de délinquance » déclarait le maire d'Evry dans l'Essonne, en son temps, qui depuis est devenu Premier Ministre.

Il parlait alors de la scolarité à seize ans : « où sévit l'absentéisme scolaire de 14 à 16 ans, où prolifèrent les vols, le vandalisme, la violence. »

On veut maintenir ces jeunes jusqu'à 18 ans, alors qu'ils considèrent l'école comme une prison.

L'Etat prône le travail manuel et il l'interdit à ceux qui voudraient s'y vouer.

● Proposition des coupes pour 2017...

Quatre sections sont concernées :

Parcelle n° 25 - 5,18 ha. Volume 207,20 m3.

Parcelle n° 28 - 11,39 ha Volume 273,12 m3.

Parcelle n° 35 - 5,83 ha. Volume 139,92 m3.

Parcelle n° 22 - 3,40 ha. Volume 85,00 m3.

Tous ces lots seront vendus sur pied.

Comme toujours, il y a des nouveautés, l'assiette que nous propose l'ONF est faite pour des motifs techniques particuliers.

Le conseil doit approuver, mais en plus il doit déterminer d'après la nouvelle loi du 13 octobre 2014 et le décret du 16 juin 2016, pour une entrée en vigueur pour les coupes 2017. Le mode de vente, mais surtout la destination du bois... quatre possibilités de choix, sur la stratégie commerciale arrêtée par l'ONF et les Communes Forestières. Mais, un droit de regard pour la commune en informant le Préfet de Région.

● Voyage scolaire à Verdun CM1-CM2...

Les 14 élèves de la classe de CM1-CM2 feront un voyage de 2 jours à Verdun. Ceci entre dans le programme d'apprentissage de l'Histoire et de l'Enseignement Moral et Civique. Une nuitée est prévue sur place. Une participation de 30€ pour les familles sera sollicitée. La municipalité prendra à sa charge le solde de cette prestation, transports + séjour soit : 1 880€.

Regards...

► 40% des Français sont athées, pour 27% des Allemands, 6% des Italiens, 0% des Roumains.

► En France, 1 sans-abri sur 10 est diplômé de l'enseignement supérieur.

● Zéro n'égale pas zéro...

Même une commune qui a choisi de geler ses taux d'imposition, le montant peut-être en hausse.



Locataires et propriétaires avaient été avertis dès le printemps lors du vote des taux d'imposition par le conseil municipal : l'addition est lourde pour certains.

La commune ne maîtrise que le taux d'imposition brut. C'est-à-dire, sans les abattements que les familles peuvent avoir, et nous ne maîtrisons pas non plus la répartition des sommes à recouvrer.

La commune vote une somme et c'est cette somme qui doit entrer dans le budget communal. Nous ne maîtrisons que les taux d'imposition, ces taux s'appliquent à des bases qui, elles, sont définies par le Parlement, ensuite c'est l'alchimie du cadastre et des services fiscaux.

La taxe foncière est acquittée par les seuls propriétaires, en revanche, la taxe d'habitation est acquittée par tous les contribuables. Cette dernière s'appuie sur la valeur locative de l'habitation, calculée par le fisc en fonction de la surface, de la localisation, de l'âge, nombre d'occupants etc., du logement.

Cette valeur locative est déterminée une fois pour toutes à la création du logement, et mise à jour chaque année uniquement en fonction de l'inflation, ce qui ne va pas sans entraîner de lourdes anomalies liées à l'entretien du bâtiment et de l'évolution urbaine des quartiers.

Errouville a des bases « Faibles » depuis plusieurs années les services fiscaux nous demandent une revalorisation des bases.

C'est ce qui a amené le service cadastral à contrôler la commune en septembre. C'est le maire qui décide en dernier lieu.

Notre commune est majoritairement en base cadastrale 6, 5, quelques intermédiaires pour terminer en bases 4.

Heureusement, il faut l'accord du maire pour revaloriser ne serait-ce qu'un point la base cadastrale ce qui représente... + 30% à acquitter par le contribuable... faire fonctionner le levier de pression fiscal, nous demande notre comptable. Eh bien ! Autant avaler des couleuvres.

Vu les ponctions programmées par le gouvernement, nous avons été amenés à augmenter les taux d'imposition d'un demi-point, sur le TH et THB (soit entre +4,80% et +10% suivant le coefficient familial, mais aujourd'hui tout est calculé avec un coefficient de variation qui peut entraîner une dispersion relative) et de 1,5 point sur la Taxe Foncière Non Bâti (soit environ +5,30%).

● Rapport Biennal de nivellement...

Avec l'arrêt de l'exploitation minière, un plan de repères d'auscultation des sols a été mis en place. Jusqu'au 28 07 1999, c'est la société ARBED qui réalisait les relevés annuels. A partir de 2000 c'est l'Etat, DRIRE Lorraine. Pour le contrôle d'éventuelles instabilités du sol, sous les parties bâties de la commune. 108 repères sont installés sur le territoire communal. Ne sont pas concernés par ces mesures, au village la rue de Hollande, du Lavoir, Faubourg/bois, rue du Hallier et rue Paul Verlaine aux cités. Il n'y pas eu d'exploitation minière dans ce secteur. La cause est : la faille qui traverse le village et le coupe en deux parties.



► Exemple du tracé de nivellement aux cités.

Le relevé des points de nivellement a eu lieu en juin 2016. Depuis le précédent relevé de mai 2014, toutes les variations observées sont inférieures ou égales à 1 cm (ordre de grandeur de précision de la mesure).

Conclusion : aucune évolution entre mai 2014 et juin 2016. Le réseau est stable depuis son installation en 2000.

● Sécurité dans la traversée du village

Depuis 2007, date à laquelle nous avons fait les relevés de vitesse avec le CAUE du département, nous demandons un aménagement de traverse.

Rappel : Seul le propriétaire de la voirie est juridiquement compétent pour décider et réaliser l'aménagement.

Mais comme nous ne cessons pas de le rappeler au Département Service UDAM devenu DITEM « La voie urbaine n'est pas une route ».

Aujourd'hui, la DITEM nous demande de réaliser une étude d'aménagement de la CD57.

La CD57 traversant le village c'est 810 mètres de voirie, les aménagements entraînent des travaux divers de réfection soit un total d'environ 1 000 000€. Impensable pour notre commune. Nous allons faire l'étude et partir à la recherche de financeurs qui sont de moins en moins nombreux.

● Vol... Les panneaux installés dans les chemins forestiers « Chasse en cours » sont des panneaux de sécurité pour les promeneurs. Les personnes indélicates, ou inconscientes qui volent ces panneaux pourraient provoquer un accident... C'est du n'importe quoi !

